

CENTRE NATIONAL D'APPUI ET DE RESSOURCES



ENVIRONNEMENT

ENVIRONNEMENT

Fiche pratique

Une démarche d'animation territoriale pour la création d'emplois dans l'environnement

Les projets de création d'emplois dans l'environnement se développent souvent sans une réelle prise en compte des capacités économiques de leur territoire. Cette méconnaissance, quand elle ne produit pas des effets de concurrence néfastes, fait peser de grandes incertitudes sur le maintien des activités créées, sur les décisions politiques de soutien financier à ces projets, et sur la plus value sociale et environnementale attendue.

Face à ce constat, les réseaux Territoires Environnement Emplois de Bourgogne et de Rhône-Alpes ont construit une démarche d'animation territoriale originale dont les objectifs sont de :

- faciliter la concertation des différents acteurs du territoire considéré,
- établir un état des lieux partagé, permettant de mesurer le potentiel de création d'emplois,
- définir les modalités concrètes de création ou de consolidation des emplois envisagés ou existants.

► Numéro

7

avec le soutien de :



Cette publication est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le Fonds social européen

Contexte de réalisation

● Développer l'emploi et répondre aux besoins environnementaux sur un territoire

L'importance de la création d'emplois dans le contexte économique actuel est soulignée par tous.

Partant du principe que c'est en intervenant directement sur la création d'activité qu'il est possible de développer l'emploi et d'agir en environnement, les réseaux Territoires Environnement Emplois de Bourgogne et de Rhône-Alpes ont initié, dès 2004, une méthodologie destinée à conforter l'avenir de services environnementaux nécessaires à un territoire et économiquement viables. Se nourrissant alors d'une démarche similaire créée par les CPIE ⁽¹⁾ dans le cadre du programme NSEJ, la méthodologie a été ajustée en 2009 à partir du concept et de la méthodologie de création d'offres d'activités dans les espaces ruraux développée par les Sites de proximité pour l'emploi et la création d'activités en Rhône-Alpes et le Centre Régional de Ressources du Développement Rural (CRDR, Die, Drome, 26).

La démarche proposée par les réseaux TEE Bourgogne et Rhône-Alpes repose sur la concertation des acteurs concernés du territoire durant les

phases « émergence -amorçage » du projet et sur une démarche volontaire de recherche de potentiels d'activités et de construction d'offre activité ou de plan d'action pouvant aboutir à une réalisation concrète.

(1) Guide d'animation territoriale pour la création d'emplois dans l'environnement, septembre 2000, Union nationale des CPIE



Description de l'outil

● Comment ça marche ?

La démarche est présentée dans une fiche pratique à destination des animateurs en charge de la mettre en oeuvre. Ce document présente de façon détaillée les différentes étapes à suivre pour mener à bien cette démarche, et spécifie, pour chacune d'elles, les outils d'animation, les postures adéquates, et les points de vigilance à respecter, au regard des expériences capitalisées dans ce domaine, par les réseaux TEE et d'autres acteurs du développement local. La fiche pratique « Démarche d'animation territo-

riale pour la création d'emplois en environnement » se veut ainsi un mémento pratique pour son utilisateur.

En tant qu'« acteur pivot », l'animateur de la démarche assure deux fonctions principales : l'animation et l'assemblage. Il initie la démarche par la détection des potentiels, constitue et anime le groupe de travail des acteurs locaux, assure un rôle de médiation qui facilite la construction du plan d'action ou de l'offre d'activité. L'outil proposé a pour but de sensibiliser et d'encourager à adopter les attitudes favorables à l'avancée de la démarche à chaque étape de la méthode, et de faciliter le travail d'animation de l'« acteur pivot ».

Résultats attendus

● Du diagnostic partagé de territoire au plan d'action

La démarche conduit à plusieurs productions : diagnostic partagé du territoire en ce qui concerne le domaine de l'environnement, plan(s) d'actions pour la création ou le développement d'activité (si un ou plusieurs porteurs de projet existe(nt)), ou création d'une offre d'activité destinée à faire l'objet d'un appel à projet (si aucun porteur de projet n'a été identifié sur le territoire).

L'animation d'un processus de concertation dans la phase d'état des lieux permet par ailleurs d'améliorer l'interconnaissance des acteurs du territoire entre eux, de favoriser l'échange et la créativité afin de répondre aux problématiques soulevées lors de l'état des lieux (regroupements d'employeurs, limitation des effets de concurrence, mutualisation

des moyens... par exemple). De même, la co-construction des pistes de réflexion renforce l'engagement des acteurs. L'intervention externe d'un animateur apporte aux territoires un regard stratégique sur les potentiels de création d'activité en environnement et facilite le passage de l'idée à la déclinaison du plan d'actions opérationnel qui en découle.

A l'issue de la démarche, le(s) porteur(s) de projet du territoire dispose(nt) d'un plan d'action qui peut dans certains cas conduire à une demande d'accompagnement spécifique (de la part d'un DLA notamment). Dans le cas où aucun porteur de projet ne peut répondre aux attentes des acteurs du territoire, la collectivité bénéficie de la formalisation d'une offre d'activité qui peut donner lieu à un appel à projet afin de mener à bien la création d'activité envisagée.

● les quatre phases de la démarche

Chaque phase est décrite dans la fiche méthodologique sous la forme d'un « mémento » et d'un calendrier de travail pour le futur animateur.



Comment se procurer l'outil ?

● Comment se procurer la fiche pratique ?

Pour se procurer la fiche pratique « Démarche d'animation territoriale pour la création d'emplois en environnement » contactez le CNAR Environnement.

www.cnarenvironnement.org
cnar-environnement@uncpie.org

Les fiches pratiques du CNAR Environnement

- Fiche N°1 : Une analyse du profil économique et financier d'une association d'éducation à l'environnement
- Fiche N°2 : Mettre en place des outils de gestion au sein d'une association du secteur de l'environnement
- Fiche N°3 : Une démarche pour accompagner un réseau associatif dans la mise en place de référentiels communs de gestion
- Fiche N°4 : Pour une gestion associative pérenne dans le secteur de l'environnement : l'enjeu de la constitution de fonds propres et de réserves
- Fiche N°5 : La valorisation du bénévolat associatif dans les associations de protection de la nature et de l'environnement
- Fiche N°6 : Un test d'auto-évaluation pour évaluer des associations ou des projets de création d'emplois dans le domaine de l'environnement.
- Fiche N°7 : Une démarche d'animation territoriale pour la création d'emplois dans l'environnement
- Fiche N°8 : L'emploi associatif dans le secteur de l'énergie : enjeux, structures et activités
- Fiche N°9 : L'analyse financière dans les associations de l'environnement : quelques repères et préconisations

● Le CNAR Environnement est animé par un collectif national d'organismes agissant dans le secteur de l'environnement :

- le Comité de Liaison Energies Renouvelables, www.cler.org
- France Nature Environnement, www.fne.asso.fr
- le Réseau Ecole et Nature, www.ecole-et-nature.org
- les Réseaux Territoires Environnement Emplois, www.reseau-tee.net
- l'Union nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, structure porteuse du CNARE au nom du collectif coordinateur, www.cpie.fr

● Ses missions ?

Mobiliser les acteurs de l'environnement, appuyer les actions des DLA et C2RA sur ce secteur (outils méthodologiques, observation, analyse, évaluation) et impulser des partenariats nationaux.

● Quelques exemples d'actions et de productions :

Mobilisation des acteurs de l'environnement en Aquitaine, Bretagne, Basse-Normandie et Rhône-Alpes, création d'un dispositif d'évaluation et de valorisation de l'utilité sociale des structures environnementales, réalisation d'une étude argumentaire sur les partenariats entre associations et pouvoirs publics, réalisation de monographies sur la coopération entre territoires de projets et DLA, réalisation d'une étude sur l'emploi dans les associations environnementales, édition d'une brochure sur le mécénat des PME et PMI dans le secteur de l'environnement.